



**Délibération n°2022-155**

Date de la convocation : 14 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Approbation de trois règlements de service du pôle PEEJ**

*Le 20 décembre 2022 à 18h45*

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents** : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Jean-François LATASTE, Corinne de PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Bernard MAGASCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Valérie BRETHOUS, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, ,

**Suppléant** : Luc de MONSABERT,

**Procurations** : Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGASCAS, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Didier MOUSTIE à Christian FORTASSIER, Marie-Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Sophie ROBERT à Roger LARRODE, Annie LAGELOUZE à Véronique GOMES,

**Absents** : Roland DUCAMP, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Henri LALANNE

**Secrétaire de séance** : Dominique DUPUY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le règlement intérieur du personnel approuvé lors du conseil communautaire du 20 février 2020 et mis à jour le 26 avril 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du comité technique en date du 11 octobre 2022,

Monsieur le Président explique que le règlement intérieur du personnel commun à la Communauté de communes et au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans a fait l'objet d'une mise à jour réglementaire et été adopté le 26 avril 2022 par le Conseil Communautaire. Ce règlement intérieur est un cadre de fonctionnement général et commun à l'ensemble des services des deux structures. Par conséquent, il apparaissait nécessaire de rédiger des règlements de service prenant en compte les spécificités des services du pôle Petite Enfance, Enfance Jeunesse.

Après avoir entendu Monsieur le Président

**Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les trois règlements de service du pôle Petite Enfance, Enfance Jeunesse à savoir le règlement de service de la Petite Enfance, du service Maternelle et du service Entretien des locaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite du dossier.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](http://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE

